

4° Que le choix des livres français, pour les écoles primaires et supérieures bilingues, soit laissé aux évêques canadiens-français de la province, après la recommandation des inspecteurs catholiques bilingues.

Le Comité d'éducation proposerait, en plus, au Congrès, de vouloir bien appuyer de toute son influence le bill McGarry.

CHARLES CHARLEBOIS, O.M.I.

A la demande d'un des membres du Comité, le document suivant fera partie des minutes:

*A considérer:*

—Que les enfants des 300 et quelques familles canadiennes-françaises de North Bay (au village) n'ont pas de classes bilingues suffisantes pour l'enseignement du français. (Mgr l'Evêque, factotum de la commission, en Juin 1909, a remercié de ses services une institutrice (Melle Dubois) qui enseignait trop de français. M. St-Pierre, seul commissaire de langue française, est impuissant à réclamer justice);

—Que, dans les comtés de Prescott, Russell, Glengary, pour moins de 30 deniers, l'on maintient publiques des écoles de centres français, lesquelles devraient être séparées. La conséquence est que, grâce à certaines tolérances de la part de l'inspecteur Summerby, l'école est pratiquement publique et anglaise. Les Canadiens-Français qui la composent finissent par ne savoir ni français, ni anglais, et auront bientôt perdu leur mentalité. Les écoles publiques, établies par le R. P. Lebel, S.J., aux alentours de Sudbury, dans des centres français, n'ont pas encore les mêmes inconvénients que celles de Prescott et de Russell, parce que le R. Père y voit de près, engage lui-même les institutrices (souvent de la P. Q.), et fait que le programme de ces écoles est pratiquement français, ou bilingue et séparé; il reçoit du gouvernement presque tout l'argent qu'il faut pour les maintenir;

—Que, pour favoriser l'étude du français au 4<sup>e</sup> cours, l'on demande que les élèves de nos écoles bilingues n'aient plus à passer les examens de High School Entrance, tels qu'ils ont été pratiqués jusqu'à présent.

La discussion s'engage ensuite sur la nécessité de transformer les écoles publiques bilingues en écoles catholiques bilingues. Il s'agit surtout des comtés de Prescott et de Russell.

M. Bélanger propose que le Sous-Comité de Rédaction des Lois Scolaires fasse rapport à la réunion du 4 octobre prochain. Adopté. Ce Sous-Comité, nommé à la séance du 1<sup>er</sup> juin dernier, se compose de MM. Bélanger, Constantineau, Corbeil, Côté et Gaboury.

Le secrétaire est autorisé à s'adresser au Comité des finances pour les dépenses encourues jusqu'ici.

Il est ensuite décidé que les prochaines réunions du Comité auront lieu le 24 septembre et le 4 octobre.

E. DAVID,  
Secrétaire.